

Journées
All Access
Du 11 au 18 septembre*



Offres de financement exceptionnelles sur toute la gamme Audi.



Audi EPINAL - SAS PASSION AUTOMOBILES 40 Rue Rose Poirier
ZI La Volière - BP 11066 - 88000 EPINAL - Tél.: 03 29 38 22 00



Priorité à l'insertion chez Vosgelis

ÉPINAL

Depuis 2018, une clause d'insertion impose sur tous les chantiers du bailleur social Vosgelis, des quotas d'heures de travail réservés à des personnes précaires. Photo VM/Martin LEVISSÉ > PAGES 2 ET 3

ÉPINAL Social

Vogelis met un coup de boost sur l'insertion

Toute entreprise publique peut obliger ses partenaires à recruter une partie de son personnel parmi des personnes en difficultés sociales. C'est la clause d'insertion qui est, depuis 2018, systématique pour tous les chantiers de Vogelis. Depuis, les heures de travail en insertion ont été multipliées par 7.

C'est une décision qui n'avait pas été à tout le monde. Depuis février 2018, tous les chantiers qu'entreprend le holding social Vogelis comportent une clause d'insertion sociale. Un quota d'heures de travail est prévu pour permettre à des personnes en difficultés d'accéder au marché de l'emploi.

Jeunes de moins de 26 ans, chômeurs de longue durée ou personnes handicapées, tous peuvent bénéficier de ce dispositif.

« On le faisait auparavant mais à échelle homéopathique. Alors en 2018, on a décidé de mettre en place une politique sociale dans l'entreprise avec nos partenaires. Il y aura des quotas d'heures d'insertion dans chaque chantier de Vogelis. Un an plus tard, le résultat est au rendez-vous, nous avons multiplié par 7 le nombre d'heures de travail en insertion. En 2017 nous en avions 1 519 par an et nous devrions dépasser les 11 000 cette année », détaille Alain

Roussel, le président de Vogelis.

Tout le monde gagnant

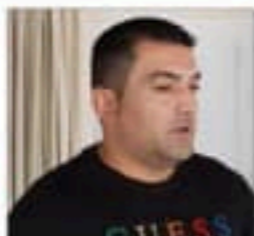
Il faut dire que les chiffres parlent d'eux-mêmes. Dans 80 % des cas les entreprises sollicitées pour les chantiers Vogelis dépassent les quotas d'heures fixés par la loi.

Représentant de Deobat, une entreprise d'isolation thermique, Orhan Duran explique les raisons de ce succès : « Dans le secteur du BTP notre plus gros problème c'est de conserver nos employés. Ce sont des jobs difficiles où il faut se lever tôt et travailler dur. Alors quand on trouve un ouvrier motivé, on fait tout pour le garder. Sur les 13 employés d'insertion que nous avons recrutés, il n'y en a que 2 qui ont souhaité poursuivre l'aventure, mais on leur fait comprendre qu'ils ont tout à gagner à rester à nos côtés », explique-t-il.

Un tremplin vers la stabilité

« Lorsque l'on trouve un ouvrier motivé, on fait tout pour le garder »

Orhan Duran
Assistant de direction
pour l'entreprise Deobat



Martin LEVISSÉ

Pour les bénéficiaires, les contrats d'insertion sont souvent une chance de sortir de la précarité. Ce fut le cas pour Gauthier Guilcher.

Ce jeune Spinalien de 26 ans enchaînait les petits jobs. « Malgré ma formation de peintre en bâtiment, je ne trouvais pas de poste stable. Pendant longtemps j'ai vécu de petites missions d'intérim. Jusqu'à il y a deux ans où l'on m'a proposé de travailler pour Bové Bâtiment. J'ai été formé à un métier complètement nouveau : l'isolation. Après deux semaines de chantier, on m'a proposé un CDD de 6 mois, à la suite de quoi j'ai signé mon premier CDI en septembre 2018 », explique-t-il avec un large sourire.

« Ça fait du bien de voir que l'on me fait confiance. Mon patron est tellement enthousiaste qu'il aimerait me faire passer chef de chantier dans l'avenir », conclut-il des épaules pleines les yeux.



Gauthier Guilcher est aujourd'hui en CDI dans l'entreprise Bové, qui l'avait recruté via la clause d'insertion de Vogelis. Photo DR

L'opportunité de redorer l'image des métiers du bâtiment

Du côté des entreprises, certains ne voient pas la clause d'insertion sociale comme une contrainte, mais une opportunité. C'est du moins l'avis de Christophe Muller, président de l'entreprise Bové Bâtiment : « Dans nos métiers on a des difficultés pour garder nos employés, alors trouver des personnes qui cherchent de la stabilité et que l'on peut former en interne pour les rendre compétents c'est un vrai plus », explique-t-il.

« Le BTP ne fait plus rêver »

Pour ce chef d'entreprise accueillir des jeunes et personnes sans emploi, c'est un moyen de changer l'image qu'ils se font des métiers du bâtiment. « Je ne pense pas que nos difficultés à maintenir les gens dans nos entrepri-



Bové Bâtiment a accueilli le plus de bénéficiaires de la clause d'insertion pour Vogelis en 2018. Photo VM/M. LEVISSÉ.

ses soient uniquement dues à un manque de motivation des ouvriers.

C'est surtout parce que depuis les années 70 nous n'avons

rien fait pour redorer l'image de nos métiers. Il y a bien longtemps que ça ne fait plus rêver les jeunes de travailler dans la construction. Ils ne s'imaginent pas qu'ils peuvent y faire carrière, devenir ingénieur etc. C'est notre boulot de changer cela », raconte le chef d'entreprise.

Et pour y parvenir Christophe Muller compte beaucoup sur le mécanisme de la clause d'insertion sociale. L'entreprise a d'ailleurs accueilli le plus de bénéficiaires sur les chantiers de Vogelis en 2018. « Beaucoup sont habitués aux petits boulots. Si on leur montre que nos métiers sont passionnants et qu'ils ont des possibilités d'évolution avec nous, en général on réussit à les garder dans l'entreprise », conclut-il.

M. L.

QUESTIONS À

Alain Roussel Président de Vogelis et Vice-président du conseil départemental, à l'insertion et au logement.

«On ne peut pas être bailleur social sans faire du social»

Pour ce président à multiple casquette, la clause d'insertion est un outil indispensable pour que les pouvoirs publics accompagnent les personnes les plus fragiles vers l'emploi. Militant de la systématisation de cette pratique, Alain Roussel semble pourtant peu entendu sur ce sujet au Conseil départemental. Pourquoi est-ce que cet outil est intéressant pour une entreprise comme Vogelis ? « Parce qu'il reflète nos valeurs. Nous sommes le premier bailleur social des Vosges, plus de 8% de la population (28 000 personnes) vivent dans nos logements. Il serait incohérent qu'un bailleur social ne mette pas des actions sociales. C'est dans notre intérêt et celui de tous ».

Dans d'autres départements la clause d'insertion est déjà généralisée, pourquoi pas dans les Vosges ?

« C'est vrai que la Meurthe-et-Moselle ou tout simplement la région Grand-Est ont depuis longtemps généralisé cette pratique à toutes leurs entreprises publiques. Y compris dans

les transports publics par exemple. Cependant dans les Vosges, j'ai l'impression qu'il y a quelques réticences de la part des élus. Pour moi c'est surtout parce qu'ils craignent un reflux net des entreprises avec lesquelles elles travaillent. C'est une erreur et notre expérience à Vogelis le prouve ».

Les entreprises jouent facilement le jeu ?

« Quelques unes ont rié au début. Mais très vite elles ont vu qu'elle pouvaient y trouver leur intérêt. Dans le secteur de la construction, c'est très difficile de recruter et surtout de garder des employés. Alors la possibilité de former et d'accompagner sur le long terme des employés disponibles pour rester dans leurs entreprises, c'est une aubaine pour les patrons du BTP. Et je pense que ça pourrait être facilement adaptés à d'autres secteurs ».



Photo VM/Jérémy HUMBRECHT

Après l'insertion, vient le temps du CDI



Kongo Dzifa sera bientôt promu chef de chantier dans l'entreprise Deobat qui l'avait pris grâce à la clause d'insertion. Photo VM/M. L.

Avoir un emploi stable et regarder l'avenir avec sérénité c'était un rêve pour Kongo Dzifa. Ce jeune Togolais arrivé en France il y a 3 ans ne cessait d'enchaîner les petits boulots quand il y a 18 mois, Pôle emploi lui a proposé une opportunité d'insertion au sein de l'entreprise Deobat pour un chantier Vogelis. « Aujourd'hui on peut dire que tout va bien. Après mon premier chantier, Deobat a voulu me garder. Ils m'ont formé pendant 6 mois avant que je ne signe un CDI », explique le jeune homme.

Motivation et promotion

Il faut dire que le profil de Kongo Dzifa avait de quoi intéresser son employeur. Particulièrement motivé, dans un contexte où les entreprises du BTP ont des difficultés à garder leurs employés, il n'en fallait pas plus pour que Deobat choisisse de le prolonger. « Il travaille bien et on veut lui montrer qu'il peut avancer avec nous et que nous pouvons l'accompagner pour faire évoluer sa carrière. C'est comme ça que l'on peut garder des gens », détaille Orhan Duran, assistant de direction et supérieur de Kongo chez Deobat. Et en effet, la carrière de celui-ci est déjà en train d'évoluer, puisqu'on lui promet une promotion dans les mois à venir. « J'ai encore une formation interne à suivre et je pourrais devenir chef de chantier. Je pense que c'est ça que l'on appelle une insertion réussie : obtenir un boulot stable et être fier de se lever le matin pour aller travailler », conclut Kongo Dzifa.

Martin LEVISSÉ

Vosges
Matin

SALON HABITAT ET BOIS

du 19 au 21 septembre
Epinal Congrès

Des entrées au Salon Habitat et Bois seront remises aux 50 premières personnes qui se présenteront dans les agences de Vosges-Matin à Epinal, Remiremont, Saint-Dié et Vittef.

Épinal
03 29 62 98 00
www.infocentre@vosgesmatin.fr
40, quai des Bains-Épinal
54000 ÉPINAL

Remiremont
03 29 62 04 03
www.infocentre@vosgesmatin.fr
55, rue de la France-Remiremont
54200 REMIREMONT

<https://www.facebook.com/vosgesmatin/>
<https://www.facebook.com/vosgesmatin/>

NUMÉRIQUE
0 800 042 300

L'opportunité de redorer l'image des métiers du bâtiment

Du côté des entreprises, certains ne voient pas la clause d'insertion sociale comme une contrainte, mais une opportunité. C'est du moins l'avis de Christophe Muller, président de l'entreprise Bové Bâtiment : « Dans nos métiers on a des difficultés pour garder nos employés, alors trouver des personnes qui cherchent de la stabilité et que l'on peut former en interne pour les rendre compétents c'est un vrai plus », explique-t-il.

« Le BTP ne fait plus rêver »

Pour ce chef d'entreprise accueillir des jeunes et personnes sans emplois, c'est un moyen de changer l'image qu'ils se font des métiers du bâtiment. « Je ne pense pas que nos difficultés à maintenir les gens dans nos entrepri-



Bové Bâtiment a accueilli le plus de bénéficiaires de la clause d'insertion pour Vosgelis en 2018 Photo VM/M. LEVISSE.

ses soient uniquement dues à un manque de motivation des ouvri-

ers. C'est surtout parce que depuis les années 70 nous n'avons

rien fait pour redorer l'image de nos métiers. Il y a bien longtemps que ça ne fait plus rêver les jeunes de travailler dans la construction. Ils ne s'imaginent pas qu'ils peuvent y faire carrière, devenir ingénieur etc. C'est notre boulot de changer cela » raconte le chef d'entreprise.

Et pour y parvenir Christophe Muller compte beaucoup sur le mécanisme de la clause d'insertion sociale. L'entreprise a d'ailleurs accueilli le plus de bénéficiaires sur les chantiers de Vosgelis en 2018. « Beaucoup sont habitués aux petits boulots. Si on leur montre que nos métiers sont passionnants et qu'ils ont des possibilités d'évolution avec nous, en général on réussit à les garder dans l'entreprise », conclut-il.

M. L.





1-800-368-7632
www.rockwool.com
Rockwool
1-800-368-7632
www.rockwool.com

